

AVIS RELATIF D'APPROVISIONNEMENT PROPOSÉ CIC-155880

1. Le présent APM est établi dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) n° E6HAL-140008 de TPSGC et il vise un besoin pour les catégories suivantes de machines à affranchir de l'AMA :

Catégorie 4 de grandeur moyenne

2. **Immigration, réfugiés, et citoyenneté Canada (IRCC)** souhaite établir un marché pour l'achat, la livraison et l'installation d'une catégorie 4 à **London en Ontario** d'ici le 20 février, **2023**.

3. Il n'y a **aucun** accord d'échange applicable pour cette demande d'approvisionnement.

4. La demande de soumissions s'adresse aussi aux fournisseurs qui ne sont pas titulaires d'un AMA. Pour que de nouveaux fournisseurs puissent présenter des soumissions relatives à cette demande de soumissions, ils doivent d'abord se qualifier pour être admissibles à un AMA. Le processus devant être suivi pour devenir admissible à un AMA est décrit dans la DAMA E6HAL-140008/A et peut être consulté sur le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG - <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>). Le Canada n'est pas tenu de retarder l'attribution d'un contrat subséquent pour accorder au responsable de l'AMA de TPSGC le temps nécessaire à l'évaluation d'un arrangement et à l'attribution d'un AMA.

5. Il n'y a aucun besoin d'exigence sécuritaires relative à cette demande d'approvisionnement.